

Séance du 30 juillet 2020 à 20h 30 heures

Délibération n°2020-40

Nombre de conseillers

En exercice : 68

Présents : 57

- dont suppléés : 7

Absents : 11

- dont représentés : 4 (procuration)

Votants : 60

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 30 juillet deux mil vingt à 20 heures 30 mn, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la salle de la Communication à LALANNE-TRIE.

Présents : SENAC Annie suppléante de MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, DUCAUD Aline, LAGARDE Josiane, MAILHES Jean-Louis, VERDIER Jean-Marc, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, VICTORIN Éric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, FORTASSIN Catherine, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, BARRES Yoan suppléant de ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUBOSC Michel, Mme ANTIN suppléante de ABADIE Isabelle, AURIGNAC Chantal suppléante de CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, LAMOTHE Chantal suppléante de ZAÏTER Chaabane, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, LOUGE Bernard, HUSS Coralie, FRANCINGUES Alain, PIQUE Éric, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, CIEUTAT Serge, IZA VERGARA Isabelle, MOULEDOUS Jean-Claude, PASQUINE Suzanne, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry,

Absent(e)s : MAUMUS Jean, BOYER Didier, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, MOLE Michel, DESSACS Christian, SOLLES Myriam, DAZET Joël

Excusé(e)s : BETBEZE ABADIE Christophe, DUTREY Christian, ABADIE Pascale, CASTET Francis, ZAÏTER Chaabane, FONTAN Elisabeth, DAYRES Dominique, SARRACANIE Jean-Paul, MATHA Philippe, LAPEYRE Jean-Paul

BERBEZE-ABADIE Christophe a donné procuration à BRUZEAUD Anne-Marie

FONTAN Elisabeth a donné procuration à GRASSET Jean-Pierre

DAYRES Dominique a donné procuration à CIEUTAT Serge

SARRACANIE Jean-Paul a donné procuration à VERDIER Bernard

Monsieur ABADIE Pierre n'a pas pris part au débat, ni au vote de la délibération

Monsieur CIEUTAT Serge est nommé secrétaire de séance

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 728 436 €,

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, arrête :

Article 1^{er} : décide de n'appliquer aucune modification sur les taux 2020, soit :

- Foncier bâti = 6,22 %
- Foncier non bâti = 24,12%
- CFE = 17,41 %
- FPZ = 32,44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Gérard BARTHE